



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien
LESNÉ Hervé

Absents :

Secrétaire séance :

GOUBAULT Eric

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Le douze septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Madame le Maire du huit septembre deux mil vingt-deux et sous sa présidence.

THÈME : URBANISME

N° 22.58

**Objet : Droit de préemption urbain – DIA parcelles
A.817, A.908, A.909, A.935**

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Monsieur X envisage de vendre à Monsieur et Madame Y les parcelles A.817 (pour $\frac{1}{4}$ indivis), A.908, A.909 (pour $\frac{1}{2}$ indivis), et A.935 ayant respectivement une surface de 183 m², 815 m², 53 m² et de 3 263 m² pour une surface totale de 4 314 m².

Le prix de vente est fixé à 65 000,00 €, auquel il faut ajouter les frais d'acte notarié.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur ces parcelles.**

THÈME : URBANISME

N° 22.59

**Objet : Droit de préemption urbain – DIA parcelles
A.986, A.989, A.994**

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Madame X envisage de vendre à Monsieur et Madame Y les parcelles A.986, A.989, A.994, ayant respectivement une surface de 393 m², 103 m² et de 67 m² pour une surface totale de 563 m². Le prix de vente est fixé à 52 500,00 €, auquel il faut ajouter une provision sur frais et droits de l'acte authentique de vente d'un montant de 3 780 €.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur ces parcelles.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien
LESNÉ Hervé

Absents :

Secrétaire séance :

GOUBAULT Eric

THÈME : URBANISME

N°22.60

**Objet : Droit de préemption urbain – DIA parcelles
A.919, A.937**

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

HELIO AMENAGEMENT envisage de vendre à Monsieur et Madame Y les parcelles A.919 et A.937, ayant respectivement une surface de 64 m² et de 327 m² pour une surface totale de 391 m².

Le prix de vente est fixé à 38 000,00 €, auquel il faut ajouter les frais d'acte notarié.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur ces parcelles.**

Arrivée de M. LESNÉ Hervé.

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :

GOUBAULT Eric

THÈME : URBANISME

N°22.61

Objet : Droit de préemption urbain - DIA parcelle A.939

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

HELIO AMENAGEMENT envisage de vendre à Monsieur Y la parcelle A.939 d'une surface totale de 415 m².

Le prix de vente est fixé à 36 500,00 €, auquel il faut ajouter les frais d'acte notarié.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :
GOUBAULT Eric

THÈME : URBANISME

N°22.62

Objet : Vente de terrain communal - Parcelle A.742p - Validation définitive de l'offre des potentiels acquéreurs

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé dans la délibération n°22.48 du 20 juin 2022 pour la vente d'au moins 200 m² de la parcelle communale n° A.742p pour le prix de 60 €/m² avec un délai maximal de réponse des potentiels acquéreurs à fin juillet.

Suite à cette délibération les potentiels acquéreurs ont indiqué par mail du 21 juillet 2022 confirmer leur offre d'achat pour une superficie de 200 m² au prix de 60 €/m².

Madame le Maire propose de retenir cette offre et précise que la surface du terrain des acquéreurs de 200 m² est à ce stade approximative puisque c'est le bornage qui en déterminera la surface réelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente d'environ 200 m² de la parcelle communale A.742p pour le prix de 60 €/m² ;
- **CHARGE** Madame le Maire, ou en son absence un adjoint, à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

THÈME : URBANISME

N°22.63

Objet : Dénomination des voies manquantes du Lotissement Le Pâtis de Lezenach

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil municipal, dans sa délibération n°21.56 du 08 novembre 2021, a procédé à la dénomination des voies du Lotissement Le Pâtis de Lézénach.

Cependant, les lots A et B du Lotissement La Fontaine, indiqués dans le plan ci-après, jouxtant le précédent lotissement cité n'ont pas encore reçu d'adressage.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter les adresses respectives suivantes pour les deux lots : 4 et 5 impasse Pierre Gibier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les dénominations suivantes :
4 et 5 impasse Pierre Gibier
- **CHARGE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :
GOUBAULT Eric



Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :

GOUBAULT Eric

THÈME : FINANCES

N°22.64

Objet : Tarifs services périscolaires 2022-2023

Madame le Maire rappelle les tarifs périscolaires pratiqués depuis l'année scolaire 2020-2021 :

- Cantine : 3,20 € le repas
- Garderie : 1,60 € la séance et 1,10 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance et, + 2,00 € au-delà de 18h30 et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance
- Garderie : 0,50€ pour une arrivée à partir de 8h40 et 0,20€ à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance de garderie

Pour l'année 2020-2021, le repas était facturé 3,57 € TTC à la collectivité (2,93 € HT) suite à une hausse de 2.50% consécutive à la crise sanitaire du Covid-19 et la perte sur les repas non servis prévus au marché.

Suite au contexte actuel d'augmentation des prix des produits alimentaires notamment, il a été proposé en commission finances d'augmenter les tarifs périscolaires pour atteindre le minimum du prix coûtant de telle sorte que cela n'ait pas de conséquences délétères sur les finances communales.

Dès lors, il convient au Conseil de se prononcer sur les tarifs périscolaires 2022-2023, applicables à partir du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs périscolaires pour l'année 2022-2023, tels que :**
 - Cantine : 3,70 € le repas
 - Garderie :
 - 1,70 € la séance et 1,20 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance
 - 0,60€ pour une arrivée à partir de 8h40 et 0,30€ à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance de garderie
 - majoration de 2,10 € au-delà de 18h30 et 1,60 € à partir du 2^{ème} enfant présent à la même séance
- **CHARGE Madame le Maire d'en informer les familles et la Trésorerie pour la bonne exécution de cette décision.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :
GOUBAULT Eric

THÈME : FINANCES

N°22.65

Objet : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe les membres présents que la Trésorerie de Montauban-de-Bretagne a adressé à la collectivité des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 0,25 €.

Une dette a été contractée en 2017 par Monsieur X et il reste 0,05 € à recouvrer par la Trésorerie.

Deux dettes ont été contractées en 2021 par Monsieur Y et il reste 0,05 € d'une part et 0,15 € d'autre part à recouvrer par la Trésorerie.

Considérant le montant dérisoire à recouvrer, il est proposé de renoncer à ces créances.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE l'admission en non-valeur des dettes de 0,05 €, 0,05 € et de 0,15 € présentées ci-dessus ;**
- **CHARGE Madame le Maire, et en cas d'empêchement un adjoint délégué, de faire le nécessaire concernant cette affaire et de signer tout document s'y rapportant.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :
GOUBAULT Eric

THÈME : URBANISME

N°22.66

**Objet : Modification d'adresse du lot n° 30 du
Lotissement Le Pâtis de Lézénach**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil municipal, dans sa délibération n°21.56 du 08 novembre 2021, a procédé à la dénomination des voies du Lotissement Le Pâtis de Lézénach.

Cependant, une modification est à effectuer pour le lot n° 30.

En effet, son entrée se situant rue du Garun, il a été adressé par erreur au 7 impasse de Pinson. Il convient donc de modifier l'adresse au 3 rue du Garun conformément au plan indiqué ci-après.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la nouvelle adresse du lot n° 30 du Lotissement Le Pâtis de Lézénach au 3 rue du Garun conformément au plan indiqué ci-après ;**
- **CHARGE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :

GOUBAULT Eric



*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 21h22.*

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

08 septembre 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

Présents

BISELX Charles
BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GOUBAULT Eric
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

GEFFROY Christèle
(Procuration à PASSILLY Karine)
GUÉRIN Elise
GUIHOT Sébastien

Absents :

Secrétaire séance :

GOUBAULT Eric

Délibérations 22.58 à 22.66

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien	<i>Excusé</i>	GEFFROY Christèle	<i>Excusée</i> Procuration à K. PASSILLY
GUERIN Elise	<i>Excusée</i>	COLAONE Julien	
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
DELYS Jean-François			

INFORMATIONS DIVERSES

- Commerce : réunion du groupe de travail à organiser (E. Goubault).

- Soirée Saint Uniac café : reportée au 21 octobre 2022.

- Groupe de travail salles municipales : La commission se réunira le 19 septembre 2022 à 20h30 afin de travailler sur le règlement intérieur des salles, et la révision des tarifs.

- Eclairage public : compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, une réduction des plages d'éclairage va être mise en place.